

ANNEXE A

EXIGENCES POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME PROVINCIAL DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES

(Révision : août 2016)

Un diplôme provincial de fin d'études secondaires est décerné aux élèves inscrits dans une école francophone qui remplissent les exigences d'un des quatre programmes suivants :

I. Programme régulier

Pour satisfaire aux exigences du programme régulier, l'élève doit :

- A) accumuler 24 crédits sur une possibilité de 30, soit ;
 - a. les 17 crédits associés aux cours obligatoires, plus 7 crédits parmi ses cours au choix*.
(parcours A ou parcours B en mathématiques), ou
 - b. les 18 crédits associés aux cours obligatoires, plus 6 crédits parmi ses cours au choix*.
(parcours C en mathématiques)

Un crédit équivaut à 93,5 heures d'enseignement au minimum et l'élève accumule un ou deux crédits pour chaque cours approuvé qu'il réussit avec une note minimale de 55 %.

- * Tel que stipulé dans la politique 303 - *Cours préparés localement* ; deux cours préparés localement peuvent figurer dans le calcul des crédits pour l'obtention d'un diplôme et ne doivent pas remplacer un cours obligatoire.

B) passer un examen provincial (EP) dans les deux matières obligatoires suivantes du tronc commun (ces examens comptent pour 40 % de la note finale de l'élève, l'autre partie provenant de la note de scolarité fournie par l'école)

- *Finissants de juin 2016* - mathématiques 30231A/30231BC et français 10331/10332

C) atteindre les compétences exigées en informatique telles que définies par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou 1 crédit en informatique et société 63311 ou si un élève a suivi et réussi un cours en ligne.

Liste des cours obligatoires :

Français

- **5 crédits obligatoires**
 - Français 10231 *ou* 10232, 2 cr.
 - Français 10331 *ou* 10332, 2 cr.
 - Français 10411 *ou* 10412, 1 cr.

Langue seconde et langues étrangères

- **2 crédits obligatoires**
 - Anglais 21211 *ou* 22211, 1 cr.
 - Anglais 21311 *ou* 22311, 1 cr.

Liste des cours obligatoires :

Mathématiques

- **3 crédits obligatoires** (parcours A ou parcours B)
 - Mathématiques 30231A ou 30231BC, 2 cr.
 - Mathématiques 30311A ou 30311B, 1 cr.
- ou
- **4 crédits obligatoires** (parcours C)
 - Mathématiques 30231BC, 2 cr.
 - Mathématiques 30331C, 2 cr.

Sciences et technologie

- **3 crédits obligatoires**
 - Sciences de la nature 50211 ou 50212, 1 cr.
 - Option technologie, 1 crédit parmi les cours à option suivants :
éducation à la technologie (60211), éléments d'électricité (07311A), initiation au domaine professionnel et technique (07411H), initiation à l'usinage des métaux (07411D), initiation à la charpenterie (07411A), initiation à la construction de bâtiments (07311C), initiation à la mécanique motorisée (07411B), initiation à la soudure des métaux (07411E), introduction à l'entretien et au débosselage de carrosserie (07411F), introduction à l'horticulture et aménagement paysager (02411C), introduction à la foresterie (02411D), introduction à la programmation informatique (02411E), introduction à la technologie de l'environnement (02411A), introduction à la finition intérieure résidentielle (07411G), introduction à la transformation du bois ouvré (07311D), soutien informatique et réseautique (02411B), technologie du design (02411), introduction à la cuisine professionnelle (06411).
 - 1 crédit parmi les cours à option suivant :
biologie 53411/53412, physique 51311/51312, chimie 52311/52312, sciences de l'environnement 54411, astronomie 55411 et sciences de la nature 50312.

Sciences humaines

- **2 crédits**
 - Histoire du monde 42211 ou 42212, 1 cr.
 - Histoire du Canada 42311 ou 42312, 1 cr.

Formation de l'individu

- **2 crédits obligatoires**
 - Formation personnelle et sociale 74211, 1 cr.
 - Éducation physique 71211, 1 cr.

II. Programme d'adaptation scolaire

Selon la *Loi sur l'éducation*, le programme d'adaptation scolaire est élaboré sur mesure pour répondre aux besoins précis d'un élève en particulier.

Pour être admissible au programme d'adaptation scolaire, l'élève doit démontrer des retards dans tous les domaines de son développement, soit en matière de besoins de base, sociaux et d'apprentissage scolaire. Ces retards peuvent se retrouver sur un continuum comprenant des degrés de légers à sévères.

**Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
(SECTEUR FRANCOPHONE)**

Politique 316

Page 3 de 3

III. Programme de compétences essentielles

Pour satisfaire aux exigences du Programme de compétences essentielles, l'élève doit acquérir les compétences minimales de l'un des parcours suivants :

<p>Construction 1 Mécanique 1 Techniques humaines 2 Techniques humaines 3 Commerce 2 Commerce 3 Santé Tourisme 1 Soins personnels 1 Arts et culture 2 Arts et culture 4 Conduite et opérations 1</p>
--

IV. Programme de compétences essentielles au marché du travail

Pour satisfaire aux exigences du Programme de compétences essentielles au marché du travail, l'élève doit :

A) acquérir les compétences minimales de l'un des parcours suivants :

<p>Ventes, services et travail de bureau 1 Métiers, transport et machinerie 1 Ressources naturelles et agriculture 1 Transformation et fabrication 1</p>
--

B) réussir les exigences d'un stage de formation en milieu de travail d'un minimum de 16 semaines.